

a

de NUIITS SAINT GEORGES N° 41464 DEPT 21

st

67012 Strasbourg Cedex. 379 906 753 RCS Strasbourg  
soumise à l'ACPR 61 rue Taitbout 75009 PARIS  
° 13 003 066

*AS Vosne Maîtres*

contactez :

GES

236833 4729 1053 1/2 1 4



S

MADAME COLETTE GROS  
6 ROUTE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE ROMANEE

et : 01609043

31C

311

ATION



ent à leur échéance annuelle. Nous vous remercions de votre

ler la somme de **446,06** euros à l'aide du document ci-dessous avant

prions d'agréer, Cher(e) sociétaire, nos sincères salutations.

vous êtes libre de déposer votre véhicule auprès du réparateur  
nformations auprès de votre conseiller.

ésilier les garanties de vos contrats couvrant votre vie privée dans les  
oi de ce document. La loi Hamon vous permet de résilier les  
surance automobile et multirisque habitation, à tout moment, sans  
ous auprès de votre conseiller ou dans vos conditions générales.

astercard ou Visa possible sur [www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)

éléphone ou dans votre agence habituelle.



Caisse Locale d'Assurance Mutuelle Agricole de NUITS SAINT GEORGES N° 41464 DEPT 21  
Caisse Locale réassurée par Groupama Grand Est  
101 Route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg  
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'ACPR 61 rue Taitbout 75009 PARIS  
Immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 13 003 066

Pour tous renseignements, contactez :

AGENCE NUITS ST GEORGES  
7 RUE SONOYS

236833 4729 1053 1/2 1 4



21700 NUITS ST GEORGES  
TEL : 03.80.62.38.30

MADAME COLETTE GROS  
6 ROUTE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE ROMANEE

N° client/Identifiant internet : 01609043  
N° de titulaire : 41144381C  
N° de compte : 007233311

OBJET : APPEL DE COTISATION

Le 20 septembre 2017

Cher(e) sociétaire,

Vos contrats d'assurance arrivent à leur échéance annuelle. Nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous invitons à nous régler la somme de **446,06** euros à l'aide du document ci-dessous avant le 21.11.2017.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Cher(e) sociétaire, nos sincères salutations.  
Votre gestionnaire

En cas d'accident automobile, vous êtes libre de déposer votre véhicule auprès du réparateur professionnel de votre choix. Informations auprès de votre conseiller.

La loi Chatel vous permet de résilier les garanties de vos contrats couvrant votre vie privée dans les 20 jours suivants la date d'envoi de ce document. La loi Hamon vous permet de résilier les garanties de vos contrats d'assurance automobile et multirisque habitation, à tout moment, sans frais ni pénalité. Renseignez-vous auprès de votre conseiller ou dans vos conditions générales.

Règlement par Carte bleue, Mastercard ou Visa possible sur [www.groupama.fr](http://www.groupama.fr) dans votre espace client, par téléphone ou dans votre agence habituelle.

IBAN FR76 1100 6210 1205 1271 5700 141  
En cas de modification, joindre un RIB  
ICS FR80ZZZ392099  
RUM T 2000026000100723331100023000000

MADAME GROS COLETTE

007233311 00023

6 ROUTE DES GRANDS CRUS

21700 VOSNE ROMANEE

TIPSEPA  
N° Centre : 02

Date et signature  
21/09/2017  
*[Signature]*

En signant ce mandat de prélèvement SEPA ponctuel, vous autorisez GROUPAMA GRAND EST à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de GROUPAMA GRAND EST.

GROUPAMA GRAND EST

TSA 20003  
41975 BLOIS CEDEX 9

(Voir modalités au verso)

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

009026957171 GROS

11006210120512715700141

009026837069 13000100723331100023000000989102

Montant en €

44606



21.09.2017

P41144381

CCTRE

009026837069



MADAME COLETTE GROS

RELEVÉ DES OPERATIONS

6 ROUTE DES GRANDS CRUS

21700 VOSNE ROMANEE

SCHILTIGHEIM le 20/09/2017

N° de Titulaire : 41144381C

N° de compte : 007233311

FACTURE N°70029239F170002719

PAIEMENT : ANNUEL PAR TIP

NATURE DES OPERATIONS		A REGLER AU 22/10/2017	A REGLER ULTERIEUREMENT (selon échéancier)
<b>COTISATIONS :</b>			
FORMULE INDEXEE DE RECONSTRUCT CONTRAT N°1002	446,06	446,06	
COTISATION ANNUELLE DU 22/10/2017 AU 21/10/2018	dont taxes 73,35		
Cotisation attentat 5,61 €			
Habitations privées	440,16		
Contribution Attentats	5,90		
		446,06	0,00
<b>SOIT UN TOTAL DE</b>		<b>446,06</b>	



256833 4731 1053 2/ 2 4

Votre échéancier en euros :

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS
<b>Date de Paiement</b>	22/10/2017					
<b>Montant</b>	446,06					
	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
<b>Date de Paiement</b>						
<b>Montant</b>						

Les conditions d'indemnisation et les modalités de calcul des franchises catastrophes naturelles figurent aux Conditions Générales ou aux Conditions Particulières de votre contrat.

IMPORTANT : Les montants sont exprimés TTC. Exonération de TVA en application de l'article 261 C 2° du CGI.

En cas de non paiement, GROUPAMA peut suspendre tout ou partie de ses prestations ou résilier votre contrat.